

29 jan 2021 -17:31

Appartient à [Conseil des ministres du 29 janvier 2021](#)

## Plan d'action de lutte contre la fraude sociale

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, du ministre des Affaires sociales Frank Vandembroucke et du ministre des Indépendants et des PME David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé le plan d'action de lutte contre la fraude sociale pour l'année 2021.

Ce plan a pour but d'établir les actions à mener en 2021 pour lutter contre la fraude dans les domaines du dumping social, des cotisations sociales et des prestations sociales. Le plan d'action propose également un nouvel objectif stratégique, à savoir une plus grande attention à la sécurité, à la santé et au bien-être des employés.

Les actions prioritaires sont rassemblées dans les trois chapitres suivants :

- Points d'action concernant la crise Covid-19
- Phénomènes de fraude prioritaires tels que le dumping social, le travail non déclaré, la traite des êtres humains et la problématique des grandes villes, la fraude aux prestations et au domicile, la fraude aux cotisations et la fraude aux soins de santé
- Approche sectorielle des opérations du programme (pour les secteurs les plus sensibles à la fraude)

Le plan d'action 2021 s'adresse aux cellules d'arrondissement, au Service d'inspection et de recherche sociale (SIRS) ainsi qu'aux services d'inspection. En ce qui concerne les cellules d'arrondissement, l'objectif de ce plan d'action, en étroite collaboration avec le Conseil des auditeurs du travail et le Collège des procureurs généraux, est de parvenir à mieux harmoniser l'action des cellules d'arrondissement tout en garantissant leur autonomie. Ce plan d'action pour 2021 a été élaboré en tenant compte des ressources budgétaires actuelles.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

France Dammel  
Porte-parole (FR)  
+32 494 50 88 98  
[france.dammel@vandenbroucke.fed.be](mailto:france.dammel@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Jan Eyckmans  
Porte-parole (NL)  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be](mailto:jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be)

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 69 79  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Marie Stasse  
Porte-parole (FR)  
+32 472 20 35 02  
[marie.stasse@clarinval.belgium.be](mailto:marie.stasse@clarinval.belgium.be)

Jonas Clottemans  
Porte-parole (NL)  
[jonas.clottemans@clarinval.belgium.be](mailto:jonas.clottemans@clarinval.belgium.be)